Image not found or type unknown

Suite à décaissement terrain

Par **Joh_old**, le **08/12/2007** à **10:22**

Bonjour,
J’aimerais savoir si suite au décaissement de mon terrain, mon voisin peut m’obliger à faire des travaux pour consolider son mur. Son niveau se situe à un mètre vingt environ au-dessus du mien et son mur fait environ quatre vingt centimètres de haut. Il ne présente à ce jour aucun signe de détérioration. Nous préfèrerions laisser les choses en l’état quitte à refaire tout le mur si un jour il se détériorerait. Le voisin nous à envoyer un courrier avec A.R pour nous demander ce que nous comptons faire.
L’autre question que je vous demande c’est si le voisin doit participer au frais des travaux.
Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés